MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRIX FRANÇOISE DEMULDER
POUR LES FEMMES PHOTOJOURNALISTES

Règlement

Article 1

Pour la troisième année consécutive, le ministère de la Culture, en partenariat avec le festival international du photojournalisme Visa pour l'Image – Perpignan représenté par Images Evidence, souhaite encourager des femmes photojournalistes à réaliser un projet de reportage en cours ou à initier. Deux prix, d'un montant de 8 000 euros chacun, seront dotés par le **ministère de la Culture/DRAC Occcitanie**.

Article 2 – Objet

Le prix Françoise Demulder est attribué sur présentation d'un dossier constitué des documents et des travaux énoncés à l'article 6, à deux femmes photojournalistes professionnelles en activité, et sans aucune condition de nationalité ou d'âge, désireuses d'effectuer – ou de prolonger - un reportage à caractère social, économique, politique ou culturel, dans un traitement photojournalistique.

Le prix est décerné à deux photojournalistes désignées nominativement et non à un groupe. L'attribution de ce prix permet la réalisation d'un nouveau projet ou de finaliser un reportage en cours.

Article 3 – Organisation

Les candidatures sont gratuites.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site suivant :
https://www.visapourlimage.com/festival/prix-et-bourses/prix-francoise-demulder

Le dossier de candidature doit être envoyé par la candidate, **au plus tard le 15 novembre 2022** sur le FTP suivant :

ftp.images-evidence.com
Identifiant : prixfdemulder
Mot de passe : 4i2@2HuL$

Article 4 - Conditions

La candidate s'engage à ne présenter son projet débuté à aucun autre prix, concours ou bourse, et cela jusqu'à la désignation de la lauréate courant décembre 2022.

Le jury, formé de personnalités du monde de la photo, se réunira en décembre 2022, pour désigner les deux lauréates.

Chaque lauréate se verra attribuer le montant d'un prix de 8 000 euros en un versement.

En contrepartie de la somme de 8 000 euros susvisée, la candidate s'engage à **:**

- 1. Achever son reportage avant le 1er juin 2023 de manière à permettre une éventuelle présentation de son travail sous forme de soirée de projection ou d'exposition à l'occasion de la 35e édition du Festival International du Photojournalisme « Visa pour l'Image – Perpignan » qui aura lieu les trois premières semaines de septembre 2023.
  Dans tous les cas, les parties se rapprocheront afin de déterminer les modalités de la valorisation.
- 2.- Ne présenter son reportage à aucun autre prix, concours ou bourse avant sa présentation au Festival Visa pour l'Image à Perpignan, en septembre 2023.
- 3.- Ne pas publier les photographies extraites du travail qu'elle aura pu réaliser grâce au prix avant sa présentation au Festival Visa pour l'Image à Perpignan (sauf concertation avec les organisateurs du prix).
- 4.- Faire figurer dans les publications et dans toutes les communications concernant le reportage, la mention : « Lauréate du Prix Françoise Demulder ».
- 5.- Autoriser Visa pour l'Image - Perpignan, Images Evidence et le ministère de la Culture à reproduire une de ses photographies, déjà réalisée et choisie par ses soins, sur tout support de communication, dans un format maximum d'un quart de page, dans le cadre de la stricte promotion du « Prix Françoise Demulder », pendant la durée d'un an à compter de l'annonce de la lauréate.
- 6.- Autoriser le ministère de la Culture, Visa pour l'image - Perpignan et Images Evidence, à reproduire une sélection de trois images - ainsi qu'un portrait de la candidate - choisies d'un commun accord avec l'auteur, réalisées dans le cadre de la stricte promotion du prix 2022, pendant une durée d'un an à compter de l'annonce de la lauréate.
- 7.- Prévoir dans son budget une assurance la couvrant en cas de problème sur le terrain, tout au long de son reportage.
- En tout état de cause, la lauréate ne pourra pas se représenter au prix pendant cinq années.

Article 5 - Jury

Le jury, constitué de professionnels de l'image, attribuera le prix en fonction des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées et de la pertinence et de l'originalité du projet. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

Article 6 – Modalités de candidature

Ces modalités sont les suivantes :

- avoir réalisé au moins un reportage photo achevé (publié ou non),
- exercer la profession de photojournaliste,
- rédiger son projet en français ou en anglais.

Le dossier de candidature comprendra les pièces suivantes :

1- le formulaire de candidature signé,

2- la copie d'une pièce d'identité,

3- une attestation d'exercice de la profession de photojournaliste (lettre sur l'honneur personnelle justifiant de l'activité de photojournaliste, attestation d'une agence ou d'un journal, carte de presse)

4- un curriculum vitae,

5- une lettre de motivation de la candidate comportant un descriptif de son projet de reportage photo (1 page maximum dactylographiée). Cette lettre ne doit en aucun cas comporter d'éléments permettant d'identifier la candidate

6- un budget prévisionnel de financement du projet de reportage photo, financé par le prix si obtention de celui-ci.

NB : En cas d'extension du financement du projet à d'autres partenaires, la candidate devra soumettre pour accord les noms de ces partenaires à Visa pour l'image – Perpignan Images Evidence et au ministère de la Culture qui se réservent le droit de ne pas les citer,

7- un reportage photo achevé en noir et blanc ou en couleur : entre 10 et 20 images (voir format accepté).

Formats acceptés pour les images :

NB : Tirages et livres seront refusés

FTP uniquement, aux caractéristiques suivantes :

- Champs IPTC renseignés (légendes et copyright) ou légendes à part dans un document .word ou .pdf,
- Format JPG exclusivement (TIFF et EPS exclus),
- Format maximum par image : 3 MB
- Les 10 à 20 fichiers images doivent être impérativement numérotés sans le nom de la candidate (001, 002, 003…), dans l'ordre souhaité de projection au jury

NB : les dossiers ne répondant pas aux caractéristiques techniques citées ci-dessus seront éliminés de la compétition

NB : Aucune mention de l'identité de la candidate ne doit être apparente dans les documents, pour respecter l'anonymat des dossiers (en dehors du formulaire d'inscription).

8- éventuellement la copie de publications (maximum 3).

En résumé, la candidate devra déposer sur le FTP un dossier général intitulé :
PrixFDemulderNomdelaPhotographe (exemple : PrixFDemulderDuran)
Ce dossier devra comprendre les images et les éléments divers énumérés ci-dessus.

Nous ne répondrons à aucune demande concernant l'utilisation d'un logiciel FTP et aucune confirmation de réception de dossier ne pourra être délivrée.

Article 7 – Responsabilité

Visa pour l'image - Perpignan, Images Evidence et le ministère de la Culture se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du prix au titre du présent règlement.

Article 8 – Consultation de réglement

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à Visa pour l'image - Perpignan et Images Evidence. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
PRIX FRANÇOISE DEMULDER
A renvoyer au plus tard le **15 novembre 2022**

Nom :
Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile :
Portable :
Adresse électronique :

Activité :
Organisme ou agence (facultatif) :

Composition du dossier :

Envoyer un dossier de candidature comprenant les pièces énumérées à l'article 6 du règlement.

Je suis l'auteure de l'ensemble photographique ci-joint présenté pour ce prix et je suis détentrice des droits d'auteurs.
J'autorise Images Evidence et le ministère de la Culture à utiliser ces photographies comme prévu dans le règlement.

Je reconnais avoir lu le règlement et en accepter les conditions dans leur totalité.

Indiquez, SVP, par quel moyen vous avez eu connaissance de ce prix (presse, magazine, bouche à oreilles…)

Nom et prénom :
Date et lieu :

Signature